

de septembre de la même année, une nouvelle taille de vingt francs onze gros et demi d'or fut levée pour la réparation du château, sur l'ordre du châtelain Jean des Rues. Ce dernier impôt fut employé : 1° à payer quinze francs à Jean Bressant, pour construire un pilier en pierre, chaux et sable, dans le mur du château, derrière la maison d'André Chevrot, et pour refaire un mur en pisé ; 2° deux francs au même, pour refaire à neuf le pont-levis du château, qui était tombé dans les fossés ; 3° un perpalian (*perpalianum*) fut payé au sieur Jean Frado, pour avoir, sur l'ordre du châtelain, fixé les chaînes du pont levis au fond des fossés du dit château ; *pro pivertigare catenas in aquâ fossatorum dicti castri* ; 4° enfin il fut encore payé, sur le produit de cette taille, cinq sous tournois à un messenger envoyé par le châtelain, qui apporta des nouvelles des Anglais : *pro quodam nuntio misso apud Forum per dictum castellanum, qui apportavit nova Anglicorum.*

L'emploi de la taille levée en 1394 nous apprend que les Anglais étaient maîtres de la campagne aux environs de Feurs ; ils serraient même la ville de si près qu'un messenger, envoyé du château de Clepé à Feurs par le maître d'hôtel de notre comte, eut besoin d'un sauf-conduit des Anglais pour parcourir sans danger l'espace de trois kilomètres qui sépare ces deux localités : *pro quodam nuntio misso de Clepiaco apud Forum per dominum magistrum hospitii, super assecuramento Anglicorum.*

Le précieux registre où nous avons puisé ces détails s'arrête à l'année 1394 ; en faut-il conclure que les remparts et le château de Feurs avaient été mis en état de résister aux Anglais, et que dès lors, le maintien de cet impôt était inutile ? Je crois au contraire que ni les travaux de défense ordonnés par le châtelain Jean des Rues, ni les impôts que les habitants avaient supportés pour mettre leur ville en état de résister n'avaient eu le succès qu'on en attendait.